ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 68490

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation financière particulièrement catastrophique des établissements d'hospitalisation privés qui jouent un rôle important dans la réponse aux besoins de la population. Néanmoins, l'hospitalisation privée est confrontée à des charges de plus en plus lourdes avec la mise en oeuvre du principe de précaution, les démarches d'accréditation, l'application des 35 heures alors même qu'elle voit ses ressources diminuer. Elle est également confrontée au manque d'infirmiers et d'infirmières, aggravé par la différence de rémunération existant entre les salariés des établissements de santé publics et ceux des établissements de santé privés, alors qu'ils sont respectivement titulaires de diplômes d'Etat identiques. Enfin, les moyens supplémentaires accordés aux hôpitaux publics accentuent encore le malaise. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures qu'elle envisage de prendre afin de rétablir une politique d'équité en faveur de tous les établissements hospitaliers français.

Données clés

Auteur : M. Georges Colombier
Circonscription : Isère (7e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68490
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6275